

acte publié le 26.10.2023

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

N° 211-2023

DECISION DU MAIRE

Signature d'un avenant au contrat de cession avec la compagnie LCAVALE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

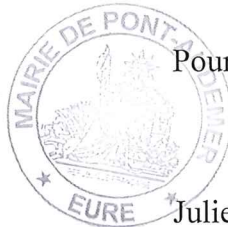
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

Vu la décision n° 2002-2023 du 5 octobre 2023 décidant la signature d'un contrat de cession avec la compagnie LCAVALE pour deux représentations du spectacle « Jo&Léo » au théâtre l'Eclat le 7 novembre 2023.

DECIDE de signer un avenant au contrat de cession pour le règlement des défraiements pour un montant de 191.80 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 24 octobre 2023



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine